



**RÈGLEMENT INTÉRIEUR
DE LA FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE CANOË KAYAK
ET SPORTS DE PAGAIE**

ANNEXE 10

**Licences Fédérales pour la
pratique du Canoë-Kayak et
des sports de pagaie**

Table des matières

Chapitre 1 : La licence dans une structure FFCK	3
A10 – 1.1 – Un pratiquant – une carte FFCK	3
A10 – 1.2 – Présentation de la licence et ses différentes durées de souscription.....	3
A10 – 1.2.1 – Durée d’un jour	3
A10 – 1.2.2 – Durée de 3 mois	4
A10 – 1.2.3 – Durée d’un an.....	4
Chapitre 2 : La licence individuelle hors structure FFCK	5
A10 – 2.1 – La licence individuelle avec pratique.....	5
A10 – 2.2 – La licence individuelle sans pratique.....	6
Chapitre 3 : Les obligations liées au certificat médical	6
A10 – 3.1– L’obligation de certificat médical	6
A10 – 3.1.1 – L’obtention d’une licence d’une durée d’un jour.....	7
A 10 – 3.1.2 – L’obtention d’une licence annuelle ou d’une durée de 3 mois.....	7
A 10 – 3.1.3 - Le renouvellement de la licence pour une pratique en compétition.....	8
A 10 – 3.1.4 - Le renouvellement de la licence pour une pratique sans compétition	9
Chapitre 4 : L’image des licenciés.....	9
A10 – 4.1 – Droit à l’image	9
Annexes	11
Annexe 1 : Questionnaire de santé pour les mineurs	11
Annexe 2 : Questionnaire de santé pour les majeurs	12
Annexe 3 : Modèle de certificat médical.....	13

Chapitre 1 : La licence dans une structure FFCK

A10 – 1.1 – Un pratiquant – une carte FFCK

La Carte FFCK est une carte nominative et digitale avec différentes options par pratiquant et qui matérialise la licence unique délivrée par une structure.

Cette licence unique, comme définie par l'article L.131-6 du Code du Sport, permet de pratiquer, d'adhérer ou de s'investir au sein d'une structure membre de la Fédération Française de Canoë-Kayak et Sports de Pagaie. Elle se matérialise sous la forme d'une carte d'adhésion FFCK digitale nominative avec la durée souhaitée : un jour, trois mois ou un an.

L'obligation d'assurance s'impose à toute structure. Selon le principe « **un pratiquant = une carte FFCK** », la délivrance d'une licence permet d'offrir des garanties en cas d'accident en responsabilité civile pour le club et en individuel accident pour le pratiquant.

Le fonctionnement du contrat d'assurance est basé sur l'obligation pour les structures (hors membre agréé) et comités, de délivrer une licence fédérale à chaque pratiquant.e.

A10 – 1.2 – Présentation de la licence et ses différentes durées de souscription

La licence fédérale se décline selon trois durées de souscription.

A10 – 1.2.1 – Durée d'un jour

Cette licence d'une durée d'un jour peut être utilisée pour :

- des activités de loisirs, de tourisme, locations, essais, et manifestations loisirs,
- des activités de compétition Open (sous réserve d'avoir souscrit à l'option Open).
 - o La Carte Open est réservée aux pratiquant.e.s souhaitant participer à une compétition sans classement officiel inscrite au calendrier des activités gérées par une commission nationale d'activités, avec la présentation d'un certificat médical datant de moins d'un an avec la mention « en compétition », dont les modalités sont précisées au Chapitre 3 de la présente annexe.

Elle est valable de l'heure de souscription jusqu'à minuit. Cette licence donne accès à l'obtention d'un niveau certification de Pagaies Couleurs Blanc et Jaune.

Elle permet également d'accéder aux formations de juge ou d'arbitre mais ne permet pas de se présenter à la certification.

Elle ne permet pas d'accéder :

- Aux formations préparant aux diplômes d'encadrement de la FFCK,
- Aux compétitions officielles,
- Aux fonctions de dirigeants,

- Aux avantages partenaires et à l'e-shop.

A10 – 1.2.2 – Durée de 3 mois

Cette durée de souscription permet :

- Un accès aux services et partenaires de la FFCK,
- L'accès à un compte application mobile,
- Un accès à l'E-shop,
- De pratiquer et de participer aux animations sportives hors compétitions (et challenges jeunes),
- De faire certifier ses capacités de pratique dans le cadre du dispositif des « Pagaies Couleurs », du niveau Blanc à Noir,
- De délivrer des Pagaies Couleurs Blanches à Bleues sous réserve d'être certificateur H1,
- D'accéder aux formations de juge ou d'arbitre.

Elle ne permet pas de participer à une compétition officielle ou d'obtenir un diplôme de juge, arbitre, ou un diplôme fédéral d'encadrement. Elle ne permet pas d'accéder à des fonctions de dirigeant.e.s au sein d'une structure ou d'un organe déconcentré.

Elle peut être utilisée pour une initiation ou une pratique saisonnière et parfois échelonnée sur deux saisons. Sa date de validité correspond à trois mois à compter du jour de délivrance jusqu'à la veille de l'écoulement de ces trois mois.

A10 – 1.2.3 – Durée d'un an

Que ce soit avec pratique ou sans pratique, sa validité est prévue à partir de la date de souscription jusqu'au 31 décembre de l'année N.

Pour les non-pratiquants : La licence « sans pratique » est prévue pour les bénévoles non dirigeants¹ d'une structure et officiels stagiaires (ni dirigeants et ni pratiquants). Ils ont accès à la Newsletter mensuelle et sont membres de La Tribu (le groupe de supporters des disciplines des sports de pagaie). Cette souscription ne comporte pas d'assurance pour la pratique des activités.

Pour les pratiquants : La licence « avec pratique » est destinée aux pratiquants réguliers (avec ou sans compétition), les dirigeants, les juges, les arbitres, les cadres et les candidats à un diplôme fédéral. Elle peut être souscrite avec l'option loisir ou l'option compétition.

La licence FFCK d'une durée d'un an avec pratique correspond à la licence fédérale annuelle telle que définie à l'article S – 1.4.1.1 des Statuts de la FFCK comme correspondant à « *la licence ouvrant droit à la pratique du canoë kayak et sports de pagaie et donnant accès à des fonctions de dirigeants-bénévoles dans les structures membres ou instances fédérales* ».

¹ Les bénévoles non-dirigeants sont les bénévoles qui ne sont pas titulaires d'un mandat de président.e, vice-président.e, trésorier.ère, secrétaire général.e et leurs adjoint.e.s.

Ce type de souscription donne accès :

- Aux formations de cadres,
- Aux qualifications et fonctions de cadres, d'officiels et de juges et arbitres et leurs certifications,
- Aux fonctions de dirigeant dans une structure sous la condition des résultats de l'élection correspondante,
- Aux fonctions de Responsable d'organisation d'une manifestation sportive ou de loisir,
- Au statut de certificateur H2 Pagaies Couleurs,
- Aux compétitions officielles si le pratiquant a souscrit à l'option compétition,
- A l'E-shop,
- Aux Pagaies Couleurs, de la Blanche à la Noire,
- Aux offres partenaires de la FFCK,
- Aux animations sportives et aux compétitions si le pratiquant a choisi en plus l'option compétition,
- Aux manifestations loisir et open quelle que soit l'option choisie par le pratiquant (option loisir ou option compétition).

Elle donne accès à l'ensemble des services de la Fédération, à la vie associative fédérale et à l'éligibilité au sein des instances dirigeantes des comités départementaux, régionaux et de la fédération.

Chapitre 2 : La licence individuelle hors structure FFCK

Le pratiquant souscrit lui-même sa licence auprès de la FFCK. Il peut souscrire la carte pour une durée d'un an en choisissant l'option avec ou sans pratique.

La licence individuelle FFCK peut aussi être prise en direct par le pratiquant ou la pratiquante auprès de la FFCK. Cette personne ne sera pas rattachée à une structure mais directement à la Fédération. Cette licence permet de pratiquer l'activité mais ne permet pas de participer à des compétitions ni d'occuper des fonctions de dirigeant.e.s au sein des clubs, comités et de la fédération.

A10 – 2.1 – La licence individuelle avec pratique

Avec l'assurance couvrant sa pratique intégrée à la licence, le titulaire bénéficie :

Pour une souscription d'un mois renouvelable et annuelle :

- Du contrat d'assurance en responsabilité civile de la FFCK,

Pour une souscription annuelle, le pratiquant bénéficie en plus des services indiqués ci-dessous :

- Des services de l'E-shop,
- De l'application mobile,
- Des services en ligne et des partenariats,
- Des formations de pratiquants et des manifestations loisirs.

En revanche, il n'a pas accès, quelle que soit la durée de souscription :

- A la compétition,
- Aux formations de cadres, de juges et d'arbitres,
- Aux fonctions de dirigeants d'un club ou d'un comité ou de la Fédération,
- Aux statuts de certificateur Pagaies Couleurs H1 et H2.

La souscription de la licence se fait en ligne pour une durée d'un an ou d'un mois renouvelable. Dans le cas d'une souscription mensuelle, le pratiquant pourra décider à tout moment d'arrêter son abonnement mensuel. Sa licence sera valable jusqu'au dernier jour du mois entamé.

Dans le cas d'une souscription annuelle, la licence est délivrée pour une durée de 12 mois (1 an) à compter du jour de délivrance jusqu'à la veille de l'écoulement d'une année.

A10 – 2.2 – La licence individuelle sans pratique

Sans assurance couvrant sa pratique, il bénéficie de :

- L'assurance en responsabilité civile couverte de la FFCK,
- Des newsletters et informations liées à l'activité des sports de pagaie.

En revanche, il n'a pas accès :

- A la pratique des sports de pagaie, que ce soit en loisirs ou en compétition,
- Aux formations et fonctions de cadres, de juges et d'arbitres,
- Aux fonctions de dirigeants d'un club ou d'un comité ou de de la Fédération,
- Aux statuts de certificateur Pagaies Couleurs H1 et H2.

La souscription de la licence se fait en ligne pour une durée d'un an. La licence sans pratique est délivrée pour une durée de douze mois (un an) à compter du jour de délivrance jusqu'à la veille de l'écoulement d'un an.

Chapitre 3 : Les obligations liées au certificat médical

A10 – 3.1– L'obligation de certificat médical

A titre liminaire, le certificat médical n'est pas obligatoire pour la durée de souscription d'un an sans pratique.

Le certificat médical peut en revanche être obligatoire pour la prise de carte d'une durée d'un jour, de trois mois ou d'un an avec pratique. Les modalités sont précisées dans les articles A 10 – 3.1.1, 3.1.2, 3.1.3 et 3.1.4 de la présente annexe.

La vérification du certificat médical, lorsque celui-ci est exigé, sera faite par l'organisateur. En tout état de cause, il est loisible à l'organisateur d'une des activités énumérées ci-dessous d'exiger des participants la présentation d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique sportive ou d'un questionnaire de santé.

A10 – 3.1.1 – L’obtention d’une licence d’une durée d’un jour

A10 – 3.1.1.1 – Pour les activités de compétition Open

La licence d’une durée un jour Open est réservée aux pratiquant.e.s souhaitant participer à une compétition sans classement officiel inscrite au calendrier des activités gérées par une commission nationale d’activités.

Pour les pratiquants majeurs :

L’obtention d’une licence d’une durée un jour Open, pour la participation à des activités de compétition Open, est subordonnée à la présentation d’un certificat médical datant de moins d’un an et permettant d’établir l’absence de contre-indication à la pratique du sport ou, du canoë-kayak et des sports de pagaie, accompagné de la mention « en compétition ».

Pour les pratiquants mineurs :

L’obtention d’une licence d’une durée un jour Open, pour la participation à des activités de compétition Open, est subordonnée à la présentation d’un questionnaire relatif à la santé du mineur et d’une attestation parentale attestant que seules des réponses négatives ont été apportées à ce dernier.

Lorsqu’une réponse au questionnaire relatif à la santé du mineur conduit à un examen médical (i.e. une réponse positive a été apportée), l’obtention de la licence nécessite la production d’un certificat médical attestant l’absence de contre-indication à la pratique du sport ou, du canoë-kayak et des sports de pagaie, et datant de moins de six mois, accompagné de la mention « en compétition ».

A 10 – 3.1.1.2 – Pour tout autre type d’activité

Pour tout autre type d’activités accessibles avec une licence d’une durée d’un jour autres que les activités de compétition Open, notamment les activités de loisirs, de tourisme, locations, essais, ou manifestations loisirs, la présentation d’un certificat médical d’absence de contre-indication à la pratique sportive ou d’un questionnaire de santé n’est pas obligatoire.

Pour les manifestations de loisirs avec classement, avec ou sans chronomètre, hors activités gérées par une commission nationale d’activités, la délivrance de la licence d’une durée d’un jour est subordonnée à la présentation par le participant d’un questionnaire relatif à la santé, présenté en annexe 2, avec des réponses négatives.

A 10 – 3.1.2 – L’obtention d’une licence annuelle ou d’une durée de 3 mois

Pour les pratiquant.e.s majeur.e.s :

L'obtention d'une licence annuelle ou d'une durée de 3 mois pour la pratique du canoë-kayak et des sports de pagaie est subordonnée à la présentation d'un certificat médical datant de moins d'un an et permettant d'établir l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou, du canoë-kayak et des sports de pagaie.

Si le licencié souhaite participer à des compétitions organisées par la Fédération, le certificat médical doit indiquer la mention « en compétition ».

Pour les pratiquant.e.s mineur.e.s :

L'obtention d'une licence annuelle ou d'une durée de 3 mois pour la pratique du canoë-kayak et des sports de pagaie, permettant ou non de participer aux compétitions organisées par la FFCK, est subordonnée à la présentation d'un questionnaire relatif à la santé du mineur et d'une attestation parentale attestant que seules des réponses négatives ont été apportées à ce dernier.

Lorsqu'une réponse au questionnaire relatif à la santé du mineur conduit à un examen médical (i.e. une réponse positive a été apportée), l'obtention de la licence nécessite la production d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou, du canoë-kayak et des sports de pagaie, et datant de moins de six mois.

A 10 – 3.1.3 - Le renouvellement de la licence pour une pratique en compétition

Le renouvellement d'une licence s'entend comme la délivrance d'une nouvelle licence, sans discontinuité de saison sportive.

Pour les pratiquant.e.s majeur.e.s :

La fréquence de présentation d'un nouveau certificat médical est exigée tous les trois ans. Pendant la période de trois ans, le renouvellement est conditionné à :

- Une prise de licence sans discontinuité de saison,
- La présentation du questionnaire de santé et de l'attestation² où le sportif ou son représentant légal atteste avoir répondu avec uniquement des réponses négatives à toutes les rubriques.

Si une des deux conditions ci-dessus n'est pas respectée, il est obligatoire de joindre un nouveau certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique des sports de pagaie en compétition datant de moins de six mois au moment de la demande de licence.

Pour les pratiquant.e.s mineur.e.s :

Le renouvellement d'une licence annuelle pour la pratique du canoë-kayak et des sports de pagaie, permettant de participer aux compétitions organisées par la FFCK, est subordonné à la présentation d'un questionnaire de santé et d'une attestation parentale.

² Voir modèle questionnaire de santé et attestation dans les annexes de ce document.

Lorsqu'une réponse au questionnaire de santé conduit à un examen médical, l'obtention de la licence nécessite la production d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou, du canoë-kayak et des sports de pagaie, et datant de moins de six mois.

A 10 – 3.1.4 - Le renouvellement de la licence pour une pratique sans compétition

Le renouvellement d'une licence s'entend comme la délivrance d'une nouvelle licence, sans discontinuité de saison sportive.

Pour les pratiquant.e.s majeur.e.s :

Le renouvellement est conditionné à :

- Une prise de licence sans discontinuité de saison,
- La présentation du questionnaire de santé et de l'attestation³ où le sportif ou son représentant légal atteste avoir répondu avec uniquement des réponses négatives à toutes les rubriques.

Si l'une des deux conditions ci-dessus n'est pas respectée, il est obligatoire de joindre un nouveau certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport ou des sports de pagaie datant de moins de six mois au moment de la demande de licence.

Pour les pratiquant.e.s mineur.e.s :

Le renouvellement d'une licence annuelle pour la pratique du canoë-kayak et des sports de pagaie, ne permettant pas de participer aux compétitions organisées par la FFCK, est subordonné à la présentation d'un questionnaire de santé et d'une attestation parentale.

Lorsqu'une réponse au questionnaire de santé conduit à un examen médical, l'obtention de la licence nécessite la production d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou, du canoë-kayak et des sports de pagaie, et datant de moins de 6 mois.

Chapitre 4 : L'image des licenciés

A10 – 4.1 – Droit à l'image

Tout licencié consent et accorde gratuitement à la Fédération, ainsi qu'à ses organes déconcentrés (Comité Régionaux et Comités Départementaux) le droit d'utiliser, directement ou indirectement, son image sur tous supports (tels que des photographies et des enregistrements audiovisuels) et par tous moyens (tels que des retransmissions télévisées et des diffusions sur le réseau internet) en relation avec les manifestations organisées par la Fédération pour la promotion de cette dernière et ce, pour

³ Voir modèle questionnaire de santé et attestation dans les annexes de ce document.



REGLEMENT INTERIEUR DE LA FEDERATION FRANÇAISE DE CANOE KAYAK ET SPORTS DE PAGAIE

Annexe 10 : Licences fédérales pour la pratique de Canoë-Kayak et des sports de pagaie

le monde entier et pour la durée légale de protection des droits d'auteur relative à ces supports et moyens.

Annexes

Annexe 1 : Questionnaire de santé pour les mineurs





QUESTIONNAIRE DE SANTE « QS - SPORT »

Questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur en vue de l'obtention, du renouvellement d'une licence d'une fédération sportive ou de l'inscription à une compétition sportive autorisée par une fédération délégataire ou organisée par une fédération agréée, hors disciplines à contraintes particulières (Annexe II-23, art. A. 231-3 du code du sport)

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : Il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.


Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné (e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.

	Ton âge : ... ans	
Depuis l'année dernière	OUI	NON
Es-tu allé (e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu été opéré (e) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu beaucoup maigri ou grossi ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu beaucoup de mal à respirer <u>pendant</u> un effort par rapport à d'habitude ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Depuis un certain temps (plus de 2 semaines)		
Te sens-tu très fatigué (e) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Te sens-tu triste ou inquiet ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pleures-tu plus souvent ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Aujourd'hui		
Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Questions à faire remplir par tes parents		
Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Etes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? <i>(Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.)</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Si tu as répondu OUI à une ou plusieurs questions, tu dois consulter un médecin pour qu'il t'examine et voit avec toi quel sport te convient. Au moment de la visite, donne-lui ce questionnaire rempli.

Questionnaire disponible sur l'espace club

Annexe 2 : Questionnaire de santé pour les majeurs



QUESTIONNAIRE DE SANTE « QS - SPORT »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A ce jour		
Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié		
Si vous avez répondu NON à toutes les questions :		
Pas de certificat médical à fournir. Simplement atteste, selon les modalités prévues par la FFCK avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.		
Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :		
Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.		

Attestation santé pour le renouvellement d'une licence sportive FFCK *

Nom et Prénom de l'adhérent : _____
 Numéro de licence de l'adhérent : _____

Je soussigné.e. _____, atteste sur l'honneur, avoir répondu négativement à toutes les rubriques du questionnaire de santé ci-dessus.

Fait à _____, le _____

Signature du pratiquant ou de son représentant légal

* Attestation à remettre au club

Questionnaire disponible sur l'espace club

Annexe 3 : Modèle de certificat médical



CERTIFICAT MEDICAL D'ABSENCE DE CONTRE-INDICATION

Ce certificat médical peut être établi par le médecin de son choix.

Je soussigné.e _____

Avoir examiné.e, ce jour :

Mme, M. _____

Né.e le _____

Je certifie qu'il.elle ne présente pas de contre-indication médicale pour la ou les pratiques suivantes:

- à la pratique du sport en général¹
- à la pratique du canoë-kayak en loisir¹
- à la pratique du canoë-kayak en compétition ¹

Fait à _____ Le _____

Signature et cachet du médecin
N° RPPS : _____

¹ Rayer la ou les mentions inutiles

Modèle disponible sur l'espace club